

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***10093201***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMURle **17 JUIN 2010****Pr le Greffier,
Greffé**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477.393.418
Dénomination(en entier) : **AGRABIO**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 5080 RHISNES - LA FALIZE 1

Objet de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès verbal dressé par Maître Olivier BROUWERS, Notaire associé de résidence à Ixelles, le deux juin deux mille dix, en cours d'enregistrement à Bruxelles 3 que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée AGRABIO, dont le siège social est situé à 5080 Rhisnes, La Falize, 1, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'assemblée générale décide que l'exercice social commencera le premier janvier pour se clôturer le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice social qui a débuté le premier juillet deux mille neuf se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts :

« L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. »

Deuxième résolution

Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale décide que l'assemblée générale ordinaire se tiendra annuellement le premier vendredi du mois de mai à quinze heures.

La prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra le six mai deux mille onze.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts :

« L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le premier vendredi du mois de mai à quinze heures, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation ».

Troisième résolution**Pouvoirs**

L'assemblée donne tout mandat au gérant à Madame Christine Rasseneur, et à LA SPRL YVRIS, domiciliée à la Rue de Bretagne 21/3 à 1200 Bruxelles, prénommée qui peuvent chacun agir individuellement et qui ont le pouvoir de se faire substituer pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au Notaire instrumentant pour l'adoption des statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré uniquement pour le dépôt au greffe et la publication à l'annexe du Moniteur Belge

Le notaire associé, Olivier BROUWERS
NOTAIRE

Annexe : - expédition de l'acte
- statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature